
CENTRE SPORTIF DE COLOVRAY

PLAN DE PROTECTION (résumé) – Covid-19 – valable dès le 1^{er} mars 2021

À la suite des dernières décisions du Conseil Fédéral du 24 février 2021, l'accès aux installations du Centre Sportif de Colovray (« CSC ») est déterminé ainsi :

Né-e-s en 2001 et après

- Pratique sans restriction particulière jusqu'à 20 ans (année de naissance 2001)
- Compétitions autorisées mais sans public
- Port du masque obligatoire dès 12 ans dans tout le centre sportif sauf pendant l'activité elle-même

Né-e-s en 2000 et avant

- Pratique autorisée uniquement en extérieur sans contact physique
- Groupe de 15 personnes maximum entraîneur-e-s et coachs compris-es (avant, pendant et après l'activité). Les groupes doivent être distincts et ne pas se mélanger
- Compétitions interdites
- Port du masque obligatoire dans tout le centre sportif sauf pendant l'activité elle-même

Sports de contact (sports collectifs tels que football, rugby, basketball, etc. et les sports de combat) interdits pour les personnes nées en 2000 et avant, que ce soit pour les matchs ou pour les entraînements.

Port du masque obligatoire sur tout le site du CSC dès l'âge de 12 ans, y compris au bord des terrains, quelle que soit l'activité, lors des déplacements à l'intérieur des bâtiments, dans les vestiaires, etc. Les entraîneur-e-s doivent porter le masque pendant l'activité.

L'accès au centre sportif n'est pas autorisé pour les parents, spectateurs et autres accompagnants. Les adultes peuvent accompagner les enfants en bas âge qui ne peuvent pas se rendre dans une installation sportive mais ne peuvent y accéder que pour amener ou venir chercher leur enfant et ne doivent pas y rester pendant la durée de l'entraînement ou du match.

Afin de pouvoir respecter les mesures édictées, les activités organisées en groupe dès 6 personnes (coaching privé, cours de cross-fit/zumba/course à pied, etc.) ont l'obligation de disposer d'un plan de protection et de s'annoncer par courriel à csc@uefa.ch au moins une semaine à l'avance.

Heures d'ouverture au public

- Piste d'athlétisme, terrain de basket : 7h00 à 20h00 tous les jours
- Terrain 5 : 12h00 à 14h00 du lundi au vendredi

Tous les utilisateurs-trices du CSC sont responsables de respecter et de faire respecter les règles édictées dans les plans de protection des sports concernés et les mesures de protection du CSC. En cas de nécessité, le personnel du CSC restreindra l'accès aux installations.

La santé des utilisateurs-trices et des employé-e-s travaillant sur le site reste la première priorité. Il est de la responsabilité individuelle de minimiser tout risque en lien avec le COVID-19.

Tout-e utilisateur-trice doit se conformer au *Règlement d'utilisation applicable à l'ensemble des installations* et aux indications spécifiques affichées à l'entrée du centre sportif.

Plan de protection complet et renseignements : 022 707 20 54 – csc@uefa.ch